



Enseignant Contractuel d'anglais, LEA Asie-Pacifique

La Rochelle Université recrute un enseignant contractuel en anglais (LEA Asie-Pacifique).

Fondement juridique du recrutement :

Article L. 954-3 du code de l'éducation

Conditions d'exercice :

Contrat à durée déterminée du 01 septembre 2026 au 31 août 2027, éventuellement renouvelable

Rémunération : environ 2 195 euros bruts mensuels

État du poste : susceptible d'être vacant

Condition de diplôme : Master 2 ou équivalent BAC+5, en rapport avec la discipline enseignée

Champ disciplinaire du diplôme : **anglais -- LEA Asie-Pacifique**

Obligation de service : 384 heures d'enseignement (une proratisation des heures sera effectuée si le contrat est inférieur à 12 mois)

Environnement de travail :

Le poste est à pourvoir à La Rochelle, au sein du Pôle des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, dans le Département de Langues Étrangères Appliquées (LEA), dans la filière Asie-Pacifique (475 étudiants).

La section d'anglais en licence, filière "LEA Asie-Pacifique" prépare les étudiants à la maîtrise de l'anglais professionnel (*business English*, commerce et relations internationales, tourisme, diplomatie) et à des études culturelles sur la zone géographique du Pacifique. En plus de l'anglais, ce cursus offre des connaissances solides, enseignées en français, dans les matières dites « d'application » (management, droit, commerce international, relations internationales). Les étudiants suivent par ailleurs l'apprentissage d'une langue asiatique (chinois, coréen ou indonésien). La licence LEA permet ainsi d'acquérir les compétences linguistiques, culturelles et professionnelles nécessaires pour évoluer au sein d'entreprises ou d'organisations ayant des activités, des clients ou des partenaires à l'international, ainsi que pour poursuivre leurs études en master.

Lien vers le site Web de la composante : <https://formations.univ-larochelle.fr/licence-lea>

Profil recherché :

L'enseignant recruté sera titulaire d'un Master 2 au minimum et justifier d'une expérience significative en pays anglophone, idéalement d'une durée d'environ neuf mois consécutifs. Une expérience académique et/ou professionnelle en Australie, Nouvelle Zélande et/ou sur les îles du Pacifique serait très appréciée.

Nous recherchons un.e collègue ayant une bonne expérience de l'enseignement au niveau universitaire, et une connaissance de l'Océanie. Une excellente maîtrise de l'anglais (niveau C2) est attendue pour enseigner des travaux dirigés dispensés intégralement en anglais sur des sujets faisant la spécificité de la licence LEA Asie-Pacifique, et éventuellement des cours magistraux (existants et nouveaux).

Missions :

L'angliciste recruté.e devra intervenir au niveau licence de la filière Asie-Pacifique. Elle/il assurera des cours de/en langue anglaise (grammaire et traduction, expression et communication, anglais de spécialité). Chacun des cours enseignés devra comporter des éléments de civilisation/culture de la région Asie-Pacifique (documents visuels, audio-vidéo, articles et autres supports écrits tirés de la presse anglophone). Un intérêt pour l'Asie et les zones étudiées par nos étudiants (Corée, Chine, Indonésie) serait également apprécié.

Activités principales :

Exemples de cours à assurer par plusieurs enseignants recrutés :

TD (Licence) Expression et communication écrites et orales, au sujet du Pacifique ou des aspirations professionnelles des étudiants.

TD (Licence) Anglais de spécialité visant les domaines suivants : tourisme, commerce, enseignement, relations internationales, gestion d'entreprises, diplomatie.

TD (Licence) English Language Studies, des cours d'étude de la langue anglaise, de grammaire et traduction.

En plus du service de 384 heures équivalent TD d'enseignement par an, sur 26 semaines de cours par année universitaire (septembre à mai) s'ajoutent les surveillances d'examens, la participation aux jurys, l'encadrement des stages de troisième année, et la participation aux tâches administratives ou responsabilités pédagogiques dont l'encadrement des mobilités étudiantes, éventuellement.

Connaissances attendues :

Une excellente connaissance de l'enseignement de la langue anglaise et de la civilisation de la zone géographique Asie-Pacifique.

Compétences attendues :

Bonne maîtrise de l'enseignement de la langue anglaise. Le savoir-faire pour l'enseignement de la civilisation anglophone d'Océanie (cours magistraux, approche documentaire, atelier).

Contact pour information sur la procédure de recrutement :

recrutement.enseignants@univ-lr.fr

Contact pour information sur le poste à pourvoir :

Peter RAWLINGSON (Responsable d'anglais Asie-Pacifique) peter.rawlingson@univ-lr.fr

(+33) 5 16 49 67 89

Candidatures :

Chaque candidat.e doit constituer un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé
- Une copie du diplôme correspondant au profil demandé

Ce dossier est à déposer sur l'application DEMATEC dédiée à cet effet accessible en cliquant sur le lien figurant dans l'annonce mise en ligne sur le site web de La Rochelle Université (Référence du poste : EC_ANGLAIS_ASIE_GRAMMAIRE).

Date limite de candidature : mercredi 13 mai 2026, 16 h (heure de Paris)

Prise de fonctions souhaitée : 1^{er} septembre 2026

Les obligations déontologiques de l'agent de la fonction publique

Les agents de la fonction publique exercent leurs fonctions dans le respect des obligations déontologiques : dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité, et laïcité.

1. Dignité, impartialité, intégrité et probité (Articles L. 121-1 et 2 du code général de la fonction publique)

L'agent de la fonction publique doit adopter un comportement exemplaire, dans et hors du service. Il doit éviter tout conflit d'intérêts et signaler toute situation douteuse à son référent déontologue.

2. Neutralité et laïcité

L'agent de la fonction publique doit être neutre et ne pas manifester ses convictions religieuses, politiques ou philosophiques dans l'exercice de ses fonctions.

➡ Concrètement : les agents publics (fonctionnaires et contractuels) ne peuvent pas porter de signes religieux visibles (comme le voile islamique, la kippa, une croix, le turban, etc.) pendant leurs heures de service ou lorsqu'ils sont en contact avec le public.

3. Obéissance hiérarchique (Article L. 121-10 du code général de la fonction publique)

L'agent de la fonction publique doit exécuter les ordres de ses supérieurs sauf s'ils sont manifestement illégaux et de nature à compromettre un intérêt public.

4. Secret et discrétion professionnels (Articles L. 121-6 et 7 du code général de la fonction publique)

Interdiction de divulguer des informations confidentielles.

5. Obligation de réserve

Devoir de mesure dans l'expression publique, notamment sur les réseaux sociaux. L'agent de la fonction publique ne doit pas tenir de propos susceptibles de porter atteinte à la neutralité ou à la réputation du service public.

6. Loyauté et service

L'agent de la fonction publique doit être loyal envers l'administration, assidu et respecter la continuité du service public.

7. Sanctions en cas de manquement

Tout manquement à ces obligations peut entraîner des sanctions disciplinaires, voire des poursuites pénales en cas de manquement grave (ex : corruption ou atteinte à la neutralité).

Textes de référence

- Code général de la fonction publique, articles L121-1 à L124-8.
- [Charte de déontologie, d'intégrité scientifique et de médiation de La Rochelle Université](#)